TERMES DE REFERENCE

Pour l'évaluation externe indépendante finale du

Programme de Renforcement de la Sécurité Nutritionnelle Maternelle et Infantile dans la région d'Afrique d'Ouest

Programme financé par

L'AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)



1. BUT ET OBJECTIFS DE L'EVALUATION

1.1. Justification de l'Évaluation

Cette évaluation finale s'inscrit dans une démarche de transparence et de redevabilité vis-à-vis des bénéficiaires, partenaires et du bailleur. L'évaluation est financée sur le budget du projet et entend évaluer la performance du programme après plus de trois années de mise en œuvre. Elle devra aussi prendre en compte l'évaluation qui avait été réalisée sur la phase 1 du programme Convention CZZ1794 01 J (2012-2015).

1.2. Objectif de l'Evaluation

Au lieu d'une évaluation globale du projet, ACF a choisi de se concentrer sur une composante particulière du projet et une thématique spécifique, à savoir le travail avec la société civile locale et le renforcement de capacités.

<u>L'objectif de l'évaluation est : Mesurer l'efficacité et l'impact du programme, en ce qui concerne la coordination et le renforcement de capacité de la société civile et des partenaires en Afrique de l'Ouest</u>

Outre les activités opérationnelles, il est également primordial de créer un environnement favorable à la réduction de la sous-nutrition. L'objectif d'ACF à travers ce programme était de créer cet environnement favorable à travers un plaidoyer actif, en mettant notamment l'accent sur la coordination, la production d'évidence, la mobilisation d'engagements politiques et de mobilisation de ressources, mais aussi le renforcement de capacités de la société civile locale. La présente évaluation devra permettre de :

- Mesurer la qualité, l'efficacité et l'impact des activités d'ACF en matière de renforcement de la coordination et des capacités de la société civile en Afrique de l'Ouest sous la forme de support à des alliances (soit de l'impact des activités réalisées sous le résultat 3.3.)
- De manière plus spécifique, mesurer les résultats du travail mené depuis 6 années dans deux des pays de mise en œuvre du projet avec des partenaires locaux, en ce qui concerne l'échange de compétence et de savoir-faire et la reprise éventuelle des activités précédemment menées par ACF par ces partenaires.

Pour évaluer ces partenariats et alliances, le consultant devra se baser à la fois sur l'opinion d'ACF mais également sur les retours et l'opinion des partenaires locaux et OSC dont les compétences ont été renforcées.

Plus particulièrement, l'évaluation permettra notamment d'aborder les questions suivantes : <u>Sur le renforcement des capacités de la société civile/ des alliances :</u>

- Comment les OSC dont les capacités ont été renforcées ont été « choisies » ? Comment leurs besoins en renforcement de capacités ont-ils été identifiés ?
- Quelles sont les activités de renforcement de capacités ou de redynamisation de structures qui ont été menées et lesquelles ont été le plus efficace ? (Critères d'efficacité à définir)

- Sur les réussites : la stratégie de renforcement de capacités d'ACF a-t-elle permis aux alliances / société civile du mouvement SUN d'avoir une voix plus forte ? (Par exemple, de participer davantage à des réunions politiques avec des décideurs haut placés, de formuler seuls des messages politiques, etc.) ? Cette stratégie at-elle permis aux OSC d'améliorer leur mécanisme de gouvernance en interne ?
- Quelles ont été les principales difficultés rencontrées par ACF dans ce processus ?
- Quelles sont les prochaines étapes, notamment d'après les OSC ?
- Un mécanisme de feedback sur le support apporté par ACF a-t-il été mis en place ? Si oui, sur quel fonctionnement ?
- Peut-on noter une évolution dans l'approche du renforcement de capacités d'ACF sur les 3 années du programme ?
- L'approche adoptée par ACF a-t-elle été participative ?

Sur les partenariats long terme opérationnels :

- Comment le partenaire a-t-il été impliqué dans les différentes étapes du cycle de projet ? Et notamment, quelle a été son implication dans la conception initiale du projet ? dans le suivi et évaluation tout au long du projet ?
- Quelles sont les activités de renforcement de capacités qui ont été menées et lesquelles ont été le plus efficace ?
- Au bout de plusieurs années de travail avec des partenaires locaux, quelles sont les activités que les partenaires sont en mesure de mener sans le soutien et la présence d'ACF ? Plus particulièrement sur le volet renforcement des systèmes de santé ? Quelle est leur capacité à mettre en œuvre des interventions sur le long terme et à gérer des financements complexes ?
- Au-delà du transfert de compétences de la part d'ACF, qu'est-ce qu'ACF a pu apprendre de ces partenaires ?
- Le partenariat va-t-il et peut-il continuer au-delà du projet ? Sous quelles formes et dans quelles conditions ?

La 1ère sous-thématique constitue l'axe principal de l'évaluation demandée. La seconde sous-thématique devant permettre de produire des éléments de capitalisation qui seront utilisées dans le cadre d'un travail plus global du réseau ACF sur sa politique de partenariat opérationnel avec des acteurs locaux.

1.3. Les utilisateurs ciblés de l'évaluation

Les utilisateurs directs de l'évaluation sont les référents techniques de nutrition/sante, sécurité alimentaire, EAH et plaidoyer, au siège, au *ROWCA* et sur le terrain, les départements opérations et qualité des sièges de Paris et Madrid, les partenaires de mise en œuvre, et le bailleur.

Les utilisateurs indirects de l'évaluation sont ACF *International Network*, les bailleurs, les gouvernements fédéraux, régionaux et nationaux, les ministères, Agences de l'ONU et les Global Clusters, ONG et consortiums d'ONG, de même que les plateformes humanitaires leaders (telles qu'ALNAP).

1.4. Utilisation de l'Évaluation

Les recommandations de l'évaluation devront servir à améliorer et redéfinir l'approche d'ACF dans les prochaines interventions régionales de ce type (tirer les enseignements pour d'éventuelles interventions futures), en prenant en compte les contraintes et facteurs limitant inhérents aux pays. L'étude devrait également générer des connaissances sur la conception (pertinence), la qualité de la procédure (efficience, appropriation) et la qualité de mise en œuvre (efficacité, appropriation des résultats et durabilité) en ce qui concerne les activités de renforcement de la société civil locale. Il s'agit aussi d'identifier d'éventuelles innovations dans les approches et les méthodes et d'en tirer des enseignements et recommandations pour le futur. Ainsi, cette évaluation pourra nourrir les réflexions et potentiellement améliorer l'approche d'ACF telle que mise en œuvre à travers le programme Confluencesⁱ, qui comporte une dimension plaidoyer et partenariat très importante. Les résultats de l'évaluation pourraient alimenter les réflexions pour l'actualisation de la programmation de la tranche 2 (qui commencera en juillet 2020).

2. CHAMPS DE L'EVALUATION

2.1. Portée de l'évaluation

L'évaluation doit prendre en compte les objectifs, les résultats, les indicateurs, les activités et les ressources (mis en œuvre) mentionnés dans le cadre logique du programme. Elle devra examiner les standards et la qualité des biens et des services produits par ce programme pour les deux thématiques choisies, selon l'opinion des bénéficiaires, des départements techniques et de gestion des partenaires (acteurs de la société civile et gouvernementaux) des autres opérateurs de terrain, agents d'exécution, d'appui, d'encadrement, de gestion, de suivi-évaluation, et d'autres personnes ressources.

L'évaluation devra permettre d'identifier clairement les points forts et les points faibles du programme pour la thématique choisie et notamment de chaque type de **partenariat mis en place**, mais aussi d'identifier les leçons apprises afin de formuler des recommandations concrètes.

2.2. Éléments transversaux

ACF souhaite que les éléments transversaux soient intégrés à l'évaluation, notamment les questions de genre¹, les vulnérabilités spécifiques, l'impact environnemental, la participation des acteurs locaux, et les partenaires. Plus particulièrement, les questions d'évaluation présentées en Annexe III intègrent les aspects de genre et de vulnérabilités.

3. CRITERES DE L'EVALUATION

Selon la **Politique d'Evaluation d'ACF et ses lignes directrices²**, ACF souscrit aux critères du **Comité d'Assistance au Développement (CAD)** pour les évaluations. Plus précisément, ACF utilise les critères suivants : Conception³, Pertinence, Cohérence, Couverture, Efficacité⁴, Efficience, Durabilité et Potentialité d'Impact⁵. Un critère dans le document de convention du programme est ajouté aussi : visibilité.

4. METHODOLOGIE / DEROULE

Cette section décrit l'approche méthodologique proposée afin de recueillir les données quantitatives et qualitatives. L'évaluateur/trice développera, dans la mesure du possible, des instruments et des méthodes de collecte des données qui permettent la collecte de données ventilées par sexe et âge. Les instruments doivent permettre la triangulation des données lorsque cela est possible.

4.1. Briefings avec ACF-F, ACF-E et ROWCA

Dans le cadre de l'évaluation, l'évaluateur/trice recevra un briefing de la part des personnes concernées par le programme (point focal technique) par Skype pour les sièges (Paris et Madrid) et en personne avec le personnel de coordination du ROWCA, afin de collecter des informations préliminaires concernant le programme en cours d'évaluation. La possibilité de briefings téléphoniques doit être discutée et convenue au préalable.

4.2. Etude documentaire

L'évaluateur/trice doit lire la documentation relative aux axes du programme concerné par l'évaluation. Celle-ci comprend les documents et propositions du programme, les rapports intermédiaires, produits du programme (matériels de communication, vidéos, enregistrements etc.), les résultats de tout processus de planification interne et les documents pertinents provenant de sources secondaires qui seront fournis par le ROWCA, ACF France et les missions concernées par le programme.

¹ Aligné avec "<u>ACF International Gender Policy</u>"

² http://www.alnap.org/resource/6199

³ La conception du projet ne constitue pas un critère CAD mais est généralement analysé dans l'efficacité et la pertinence. Néanmoins, ACF a besoin de ce domaine de la performance évaluée séparément.

⁴ Comprenant aussi l'efficacité de gestion et le suivi du programme.

⁵ Comme une évaluation approfondie de l'impact est liée à l'estimation de l'attribution, qui peut être mesurée que par des modèles d'évaluation expérimentaux ou quasi expérimentaux, le critère a été reformulé à "probabilité d'un impact".

4.3. Rapport initial (Note de Cadrage)

À la fin de la période d'étude documentaire et avant la mission sur le terrain, l'évaluateur/trice préparera un bref rapport initial (note de cadrage). Ce document sera écrit en français (l'anglais est également accepté, seulement pour le rapport initial) et doit comporter les éléments suivants :

- <u>Les éléments clés des Termes de Référence</u> pour démontrer que l'évaluateur/trice adhèrera aux termes de référence
- Présenter <u>l'approche méthodologique de l'évaluation</u> (y compris une matrice d'évaluation en annexe afin de préciser comment il/elle pourra recueillir les données pour répondre aux questions d'évaluation) et souligner les limites de la méthodologie le cas échéant;
- Fournir un plan de travail détaillé et
- Déclarer adhérer à la politique d'évaluation d'ACF et exposer le format de rapport d'évaluation.

4.4. Mission sur le terrain

L'évaluateur/trice fera une mission dans trois des pays d'intervention du projet, à savoir le Sénégal (Dakar, pour le niveau régional), le Burkina Faso et le Niger. Des compléments d'information seront obtenus sur la Sierra Leone, dernier pays d'intervention, à travers des entretiens skype.

4.4.1. <u>Techniques de collecte de données primaires</u>

Dans le cadre de l'évaluation, l'évaluateur/trice effectuera des **entretiens** avec les principaux intervenants du programme selon la liste de l'annexe V. L'évaluateur/trice utilisera le format le plus approprié pour ces entretiens comme expliqué dans le rapport initial (note de cadrage). Est également prévu à l'évaluateur de **recueillir des informations directement auprès des bénéficiaires**. Pour enrichir la triangulation, si le budget et le calendrier le permettent, l'évaluateur pourrait également mener des **discussions de groupe** et des **enquêtes**.

4.4.2. Des visites de terrain (*ROWCA*, Burkina Faso et Niger)

L'évaluateur/trice visitera le terrain où le programme est situé et les établissements avec des commodités offertes aux bénéficiaires (selon les conditions et règles de sécurité en vigueur sur la mission, à la discrétion du Directeur Pays). Des méthodes d'évaluation standards et participatives doivent être utilisées. Chaque visite durera en moyenne 8 jours, pour permettre le déplacement sur le terrain.

4.4.3. Techniques de collecte de données secondaires : Etude documentaire

L'évaluateur/trice doit recueillir des données de suivi du programme ou toutes autres données statistiques pertinentes (comprenant résultats d'enquêtes SMART, SQUEAC et de satisfaction des bénéficiaires). Le(s) évaluateur(s) poursuivront la récolte de données de suivi du programme ou de toute donnée statistique ventilée par le sexe et âge pertinente.

5.6.4 Débriefing & atelier d'apprentissage

L'évaluateur/trice devra faciliter un atelier d'apprentissage afin de présenter les résultats préliminaires et les conclusions de l'évaluation aux missions visitées et autres parties prenantes, rassembler les retours sur les conclusions, atteindre un consensus sur les recommandations, et développer les affirmations de l'atelier dirigées vers l'action et basées sur les leçons et les améliorations proposées pour le futur.

4.5. Rapport d'évaluation

Le rapport doit être soumis en français. Le rapport ne doit pas excéder 30 pages, 50 pages annexes y compris. Le rapport préliminaire ne devra pas être soumis plus de 10 jours après le départ du terrain. Le rapport final ne devra pas être soumis plus tard que la date de fin du contrat de consultance. Les annexes du rapport seront acceptées dans la langue de travail du pays ou du programme évalué.

4.6. Débriefing avec ACF-F, ACF-E et ROWCA

L'évaluateur/tice devra effectuer un débriefing avec les sièges (par Skype) et le ROWCA sur son rapport initial, les principales constations, conclusions et recommandations de l'évaluation. Les retours et commentaires pertinents devront être inclus dans le rapport final.

5. LIVRABLES

Produits de l'évaluation attendus avec dates indicatives, à confirmer en fonction du commencement de la consultance et des disponibilités des missions pour les déplacements prévus).

- Note de cadrage début décembre
- Atelier d'apprentissage1 (Mission 2 Burkina Faso) mi-décembre
- Atelier d'apprentissage2 (Mission 3 Niger) 15/01/2020
- Atelier d'apprentissage3 (Mission 1-ROWCA) fin janvier
- Rapport préliminaire d'évaluation début février
- Rapport final d'évaluation avec recommandations mi-février
- Produits de capitalisation / communication sur les 2 sous thématiques fin février (supports à proposer par l'évaluateur/trice)
- Atelier de clôture avec l'AFD à Paris fin février

6. MODALITES DE GESTION ET PLAN DU TRAVAIL

6.1. Procédure de soumission du rapport d'évaluation

Le contrat sera géré par le Bureau régional d'ACF Afrique de l'Ouest et Centrale (ROWCA). L'évaluateur/trice sera plus particulièrement accompagné-e par la responsable régionale de plaidoyer au ROWCA et par la chargée de relations avec l'AFD à ACF France.

- L'évaluateur/trice soumettra le projet de rapport au ROWCA ainsi qu'au siège d'ACF France;
- Le ROWCA et ACF France feront un contrôle de qualité et décideront si le rapport est prêt à être partagé ;
- Le ROWCA et ACF France feront parvenir une copie aux principaux intervenants pour commentaires sur des questions de fait et de clarification;
- Le ROWCA et ACF France consolideront les commentaires et les enverront à l'évaluateur/trice à la date convenue entre le ROWCA et ACF France et l'évaluateur/trice, ou dès que les commentaires des parties prenantes sont recus;
- L'évaluateur/trice soumettra le rapport final au ROWCA et ACF France qui transmettront ensuite officiellement aux parties prenantes, y compris le donneur.

6.2. Profil de l'évaluateur/trice

L'évaluateur/trice devra avoir le profil suivant :

- Connaissances dans les programmes de renforcement de la société civile locale et/ou en nutrition, sécurité alimentaire, santé et plaidoyer.
- Expérience de terrain confirmée en évaluation de programme (plus d'un projet) avec partenariats.
- Diplôme pertinent ou expérience équivalente liée à l'évaluation à entreprendre
- Expérience considérable dans la coordination, la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes
- Compétence en communication et dans l'organisation et la conduite d'ateliers
- Capacité à écrire des rapports clairs et utiles (il peut être demandé de fournir des exemples de travaux précédents)
- Connaissance des problématiques humanitaires au l'Afrique de l'Ouest serait un plus
- Parlant couramment le français et anglais.
- Compréhension des exigences de l'AFD
- Capacité à gérer le temps et les ressources et à travailler avec des échéances serrées
- Indépendant des parties engagées
- Disponible pour toute la durée de l'évaluation

7. DROITS ET QUESTIONS D'ETHIQUE

La propriété du rapport (initial et final) appartient exclusivement au siège commanditaire et au bailleur concerné. Le document, ou toute autre publication liée à ce dernier, ne sera partagé qu'avec ACF avant que celui-ci ne transmette le document final au bailleur de fonds.

ACF est le destinataire principal de l'évaluation et ses résultats auront un impact sur les stratégies tant opérationnelles que techniques. Ceci étant dit, il est probable qu'ACF partage les résultats de l'évaluation avec les groupes suivants :

- Donneur(s)
- Partenaires gouvernementaux
- Entités de coordination variées

ACF pourra aussi décider de la diffuser auprès de ses partenaires, bailleurs de fonds, Clusters nutrition et sécurité alimentaires, et de la publier dans différents médias.

Tous les documents liés à l'évaluation (dans le cadre ou non des tâches de l'évaluateur/trice), doivent demeurer la propriété seule et entière d'ACF.

8. RESPONSABILITÉS

- Le consultant et l'ensemble du personnel recruté par l'évaluateur sur la consultance, devront toujours respecter les règles de sécurité en vigueur pour le personnel d'ACF, en s'engageant par écrit à cet effet.
- Le consultant et l'ensemble du personnel recruté par l'évaluateur sur la consultance doit entièrement respecter la Charte ACF.
- Le consultant recevra un briefing sécurité spécifique avant le démarrage de la consultance par le point focal sécurité ACF.
- ACF n'est pas responsable de la sécurité de l'évaluateur et des éventuelles personnes recrutées par évaluateur, qui restent les seules responsables de leur propre sécurité.
- Le Consultant sera responsable de son assurance médicale et personnelle pendant toute la durée de l'évaluation.
- Tous les frais pour les déplacements internationaux, éventuel cout de VISA, le logement, les frais de nourriture sont à la charge de consultant.
- Le(s) traducteur/interprète (s) pendant le séjour sur le terrain seront organisés avec l'appui du consultant et payés par ACF.
- Le logement et le transport local (véhicule location, essence et conducteur) pendant les voyages sur le terrain seront organisés (et payé) par consultant.
- Le consultant devra avoir ses propres équipements nécessaires à l'évaluation (ordinateur, appareil photo, téléphone, etc.).

9. COMMENT POSTULER?

Si vous êtes intéressés, merci de renvoyer votre CV, offre technique et offre financière détaillées à chure@wa.acfspain.org Et à Lmbodj@wa.acfspain.org Merci de noter que l'offre financière proposée ne devra pas excéder un budget de 25 000 euros et que l'intégralité des frais, y compris les éventuels frais de transferts bancaires, seront à la charge du consultant.

ANNEXE: DETAILS DU PROGRAMME

Titre du programme : Renforcement de la sécurité nutritionnelle maternelle et infantile dans la région d'Afrique d'ouest – Phase 2

Numéro de contrat WAE2AB

Projets opérationnels: Burkina Faso, Niger et Sierra Leone;

Localisation Partie transversale et plaidoyer: Tous les autres pays d'interventions d'ACF en Afrique d'Ouest,

notamment Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sénégal et Tchad.

Secteur Nutrition et Santé

Partenaires (si Associations locales à base communautaire, société civile, ministères ou délégations régionales

applicable) de santé et hôpitaux.

Durée 42 mois

Début 01 janvier 2016

Fin 30 juin 2019

Donneur L'Agence Française de Développement (AFD)

Langue du programme Français Budget du programme € 2,838,000 Siège ACF responsable ACF-France

Mission ACF responsable Missions ACF de chaque pays et Bureau Régional de Dakar.

Type d'évaluation Evaluation externe indépendante finale

Période d'évaluation 01/12/2019 au 31/01/2020 de la zone du programme

Interventions opérationnelles locales: Burkina Faso, Niger et Sierra Leone. Actions de plaidoyer transversales uniquement: Reste des pays d'intervention d'ACF en l'Afrique de l'Ouest, notamment Côte d'Ivoire, Guinée, Liberia, Mali, Mauritanie, Nigeria, Sénégal et Tchad.

Activités ACF en Nutrition



Vue d'ensemble du Programme

En Afrique de l'Ouest en 2015, au moment du lancement du programme, 1 enfant sur 3 souffrait de malnutrition chronique et 5.8 millions souffraient de malnutrition aigüe, dont 1.4 millions de la forme la plus sévère. La sous-nutrition a de graves conséquences sur la santé, à court et long terme. A travers la phase 2 de ce programme, ACF a cherché à continuer le renforcement de la sécurité nutritionnelle des mères et des enfants en Afrique de l'Ouest en s'attaquant aux causes immédiates, sous-jacentes et structurelles de la sous-nutrition.

Cependant, en dépit de quelques progrès, la réduction durable de la malnutrition reste un objectif lointain et le manque de politiques adéquates, la rareté des ressources et la fragilité d'un certain nombre de pays réduisent leurs capacités à mettre en place des interventions efficaces pour atteindre ces objectifs. Les niveaux de malnutrition sont en général le résultat d'un ensemble complexe de facteurs, incluant une faible disponibilité et accessibilité aux aliments, un régime alimentaire inadapté, l'impact des maladies infectieuses, accès limité à de l'eau potable, aux soins de santé primaires et des pratiques d'hygiène et de soins maternels inadaptés.

Les enquêtes et études menées pendant la Phase 1 ont montré que l'insécurité nutritionnelle structurelle dans les zones d'intervention est due à des facteurs multiples et complexes qui appellent la mise en place d'une intervention intégrée adressant les problématiques de sécurité alimentaire, de santé-nutrition, d'eau hygiène et assainissement, de santé mentale et pratique de soins et enfin de communication et plaidoyer. Afin d'améliorer son impact sur les populations affectées, ACF s'est doté en 2014 d'une *Politique de Sécurité Nutritionnelle* qui, s'inspirant des recommandations du Lancet, guide l'ensemble de ses interventions et définit la stratégie globale multisectorielle qu'ACF met en œuvre.

Le réseau ACF International, sur la région Afrique de l'Ouest est présent dans 11 pays et bénéficie de la coordination d'un bureau régional à Dakar (ROWCA – West Africa Regional Office). Parmi les 11 pays où ACF intervient dans cette région, 8 sont dans la liste des 19 pays prioritaires de l'aide française au développement.

Objectifs du Programme, Bénéficiaires cibles et Structure de la Gestion

Objectif global et Objectif(s) spécifique(s) du programme :

Contribuer à l'amélioration de la sécurité nutritionnelle des mères et des enfants en Afrique de l'Ouest

Objectifs spécifiques :

- 1. Améliorer l'état nutritionnel des enfants de moins de 5ans et des FEFA à travers l'intégration de la nutrition dans des systèmes de santé renforcés et les approches préventives des causes directes de la sous-nutrition.
- 2. Mobiliser les secteurs contributeurs pour adresser les causes sous-jacentes de la sous-nutrition de façon holistique, intégrée et durable.
- 3. Mener un plaidoyer en faveur de la mise à l'échelle de la lutte contre la sous-nutrition en s'appuyant sur les expériences d'ACF et la société civile en Afrique de l'Ouest.

Les groupes cibles sont :

<u>Directs</u>: Mères, femmes enceintes et allaitantes (FEFA), enfants de moins de 5 ans / Personnels de santé locaux / Partenaires locaux de mise en œuvre du projet, groupements communautaires et leaders informels, praticiens traditionnels.

<u>Indirects</u>: Familles de la population cible / Communautés au sens large y compris les soignants / Autorités gouvernementales / décideurs de santé publique, société civile, média

<u>Partenariat</u>

Ce projet de renforcement de la sécurité nutritionnelle fait suite à la Phase 1 initiée entre 2012 et 2015 en Afrique de l'Ouest. La conception de cette 2^{nde} phase est principalement basée sur les expériences de terrain de la phase 1, sur les leçons apprises et sur les consultations menées avec les partenaires et les bénéficiaires. Ainsi, tous les intervenants ont effectivement été impliqués dans la conception, notamment les partenaires d'ACF au Burkina (Tin Tua) et au Niger (AID), ainsi que les partenaires institutionnels dans tous les pays d'intervention.